Objekttyp:	FrontMatter
Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band (Jahr): <b>34 (1942)</b>	
Heft 9	
PDF erstellt a	am: <b>25.05.2024</b>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# Revue syndicale suisse

### ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34me année

Septembre 1942

No 9

## Les organisations syndicales et le programme financier de la Confédération.

Par Martin Meister.

Lorsqu'il est question du programme financier de la Confédération qui sera promulgué le 1<sup>er</sup> janvier 1943 par arrêté pris dans le cadre des pleins pouvoirs, il ne faut pas oublier qu'il n'a d'autre objet que de couvrir les besoins financiers les plus urgents déterminés par la guerre; nous ne sommes donc pas en présence d'une réforme financière impliquant une solution à longue échéance

de tous les problèmes fiscaux.

Les dépenses extraordinaires exigées par la mobilisation, les travaux de fortification, l'achat de matériel de guerre, etc., sans tenir compte du montant déjà couvert par les impôts, atteindront à la fin de l'année une somme de 4,5 milliards de francs qui doit être amortie en vingt ans. En admettant un taux d'intérêt de 33/4 % - et il se peut même qu'après la guerre le loyer de l'argent augmente — la Confédération aura besoin de 330 millions de francs par an. Le rendement de l'impôt de défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires est estimé à 180 millions de francs environ par an si bien que, dès le début de 1943, il faut encore trouver une somme de 150 millions de francs environ. On envisage une augmentation de l'impôt de défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'introduction d'un impôt sur la consommation de luxe, une répétition du sacrifice de défense nationale et un nouvel impôt dit de « décompte » (imposition à la source pour capter les capitaux fraudés jusqu'à maintenant).

Le congrès syndical extraordinaire du mois de novembre 1941 s'est occupé de ces questions. Après avoir pris connaissance d'un exposé du collègue *Max Weber*, les délégués ont voté à l'unanimité

la résolution suivante:

« La guerre impose à notre peuple de lourdes charges sous forme de dépenses pour la défense nationale et d'une aggravation de nos importations. La politique économique et finan-